

ASSEMBLÉE NATIONALE
19 janvier 2018

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES - (N° 490)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL194

présenté par
Mme Forteza, rapporteure

ARTICLE 19

À la seconde phrase de l'alinéa 131, substituer aux mots :

« l'autorité de contrôle »,

les mots :

« la Commission nationale de l'informatique et des libertés ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.